

le Régional



SERVICION AGRANDI

Feu vert de Berne

Initié en 2011, l'agrandissement de plus de 16'000 m² du zoo détient désormais toutes les autorisations relatives à la LAT. Un projet à 3 millions.

Lavaux-Oron, page 11

MANQUE DE CLASSES À VEVEY

Du provisoire durable...

Dans l'attente du collège de Gilamont, des infrastructures provisoires prévues pour quatre à cinq ans serviront à héberger des élèves dès la rentrée 2018.

Riviera, page 13

10 ANS D'ENGAGEMENT

Aider ceux qui aident

Apporter de la relève aux proches aidants, pour éviter qu'ils ne s'épuisent, telle est la mission de la Fondation Pro-xy, dont la section chablaisienne fête ses 10 ans.

Chablais, page 23

Prévenir la maltraitance des aînés

- Comment repérer les cas
- Recommandations
- Et bonnes pratiques

Pages 2 et 3

Heiko Kverting - AdobeStock.com

PUB



Avec Edgard Bovier, nous partageons le goût de l'excellence !

Découvrez un service différent!

Autocorner Lutry
021 796 22 22 - www.autocorner.ch



La maltraitance des personnes âgées: on en parle

SANTÉ

En Suisse, une personne âgée sur cinq serait victime de maltraitance, selon l'OMS, soit 300'000 annés. Les autochtones semblent avoir pris la mesure du problème. Vaud a par exemple mis en place des inspections inopinées des établissements sanitaires ou sociaux et a créé une Commission des plaintes pour les résidents et les patients. Ce qui n'empêche pas des cas de survenir, comme ceux dénoncés il y a peu à l'EMS Burier de Clarens. Reste que ces atteintes à la dignité et à la santé surviennent d'abord à domicile et non dans les homes, leurs auteurs étant le plus souvent des proches. D'où l'importance du travail de sensibilisation qui mène en parallèle les associations, comme alter ego, basée à Vevey, et les instituts de santé pour prévenir et traiter de tels cas. Un colloque intercantonal aura lieu à Lausanne le 15 juin, dans le cadre de la Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées. Objectif: rappeler les bonnes pratiques en matière de prévention.

Magaly Mavilla



Ce sont surtout les plus de 80 ans qui sont les plus touchés, en raison de leur forte dépendance à l'aide et aux soins. LD

entretient aux idées reçues, la maltraitance touche tous les milieux sociaux-culturels, ce qui est également le cas pour la maltraitance des enfants et la violence conjugale. C'est le constat du Dr Delphine Roulet Schwab, professeure à l'Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne. Cette spécialiste est présente sur tous les fronts où l'on débat et défend les droits des personnes âgées, puisqu'elle est aussi membre de alter ego, association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, membre du Conseil d'éthique de l'Avdems (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux), co-représentante de l'INPEA aux Nations Unies (International Network for the Prevention of Elder Abuse) et présidente de la Société suisse de gérontologie. Mais si elle a réalisé de nombreuses études sur la maltraitance, elle reconnaît qu'il est difficile de donner des chiffres exhaustifs sur ce sujet encore et toujours tabou dans notre société. Toutefois, «selon l'OMS Région Europe, 25% des aînés très dépendants seraient victimes de maltraitance», souligne le professeur. En Suisse, cela pourrait représenter près de 300'000 personnes, dont 62% de femmes et 18% d'hommes. Mais ce sont surtout les plus de 80 ans, très dépendants d'aide et de soins, qui sont les plus touchés.»

Qui porte la responsabilité?

Invités par Christiane Nicole Maibach, dans le cadre des 30 ans du Club Inner Wheel Montreux-Vevey, mouvement caritatif qu'elle préside et qui organisait le 12 mai à Montreux une conférence sur cette thématique, Delphine Roulet Schwab et Jörg Rickenmann, coordinateur d'alter ego, y ont présenté les enjeux majeurs de cette cause. «La grande question, relève Jörg Rickenmann, est de savoir qui porte la responsabilité de la dignité des personnes âgées affaiblies. Est-ce la Confédération, le canton ou la commune, autorité suprême dans notre pays, qui est responsable qu'aucun de ses citoyens ne souffre de la faim, du froid ou du non accès aux soins? Les membres du comité alter ego n'ont pas attendu la réponse pour agir sur trois points essentiels: comprendre, informer le public et former le personnel. 13'000 professionnels de soins romande ont déjà suivi ces cours de prévention de la maltraitance.

«Forcer quelqu'un à manger peut être une forme de maltraitance et ne pas le faire peut être une forme de négligence.»

Delphine Roulet Schwab, HES La Source



Pourtant, le scandale a éclaté il y a vingt ans déjà. C'était dans l'émission Temps Présent de la RTS, où des membres du personnel d'EMS en Suisse romande et de soins élémentaires des résidents. Ils invoquaient les coupes budgétaires, un manque de personnel et donc de temps. Ce reportage a provoqué la stupeur générale, le débat était lancé. En 2002, une association pour la prévention de maltraitance envers les personnes âgées a quant à lui créé une Commission des plaintes pour les résidents et les patients (EMS (voir encadré)). Dans le Jura et le Valais, alter ego est chargée de la formation pour l'ensemble du personnel médico-social. D'autres cantons cherchent leur

voie, explique Jörg Rickenmann, mais tous sont confrontés à la limite juridique entre une organisation publique qui peut contrôler les institutions mais ne peut intervenir dans la sphère privée.»

Privé de dessert

Lorsque l'on parle de maltraitance, on pense à la violence physique, aux manques de soins nécessaires au bien-être et à la santé. Mais le tort moral ou psychologique entre aussi dans cette définition ainsi que la maltraitance sexuelle et les abus financiers ou matériels. L'Organisation mondiale de la santé parle d'actions appropriées, intentionnelles ou involontaires, qui se produisent dans une relation dans laquelle il y a une atteinte de confiance.

Mais où se situe la frontière entre maltraitance et négligence? «Forcer quelqu'un à manger peut être une forme de maltraitance et ne pas le faire peut être une forme de négligence», explique Delphine Roulet Schwab qui a réalisé une recherche scientifique d'envie sur la maltraitance grâce à l'appui de la Fondation Leenaards. Un travail qui s'est conclu par une série de recommandations de bonnes pratiques pour la prévention. «Il y a beaucoup de situations très délicates qui créent de la souffrance parce que les proches veulent bien faire et se rendent pas compte que la personne âgée est blessée dans sa dignité. Typiquement, infantiliser une personne âgée par le langage me choque beaucoup. On utilise un ton mielleux, le tutoiement ou le prénom de la personne sans que cela ait été négocié, on la traite comme un enfant: «Si vous ne finissez pas votre repas, vous n'aurez pas de dessert. De quel droit faisons-nous cela?», questionne la spécialiste. Nous traversons pas un rôle éducatif envers les personnes âgées. De même lorsque l'on veut bien faire en traitant les affaires d'un proche ou d'un résident sans en discuter avec lui, il peut se sentir complètement dépossédé de sa vie, voire désorienté car il ne retrouve plus ses affaires.» Si la violence physique est pénalisée, ce n'est pas le cas de certaines formes de maltraitance ou financière.

Les signes de maltraitance

Plusieurs indices peuvent indiquer une maltraitance. Une personne qui subit de mauvais traitements peut avoir tendance à se dévaloriser, à devenir dépressive ou à perdre du poids de façon subite. Côté financier, les changements de comptes bancaires ou la difficulté soudaine à payer les factures, la disparition d'objets, peuvent être autant de signes à relever. Les études démontrent

que la maltraitance est avant tout subie à domicile et est le fait des proches. En cas de cohabitation, il peut être difficile de garder son calme lorsque l'on est confronté en permanence à des situations lourdes ou à un parent âgé agressif. «C'est le plus problématique est celui de l'isolement social. Lorsqu'une personne âgée n'a pas de visites, plus de famille ou que les gens de l'immeuble ne se préoccupent pas des uns des autres, cela peut avoir des conséquences dramatiques», déplore Delphine Roulet Schwab.

Ces signes doivent être considérés avec soin et il ne faut pas se précipiter, conseillent les spécialistes, à moins qu'il y ait une urgence vitale, auquel cas, la police doit être prévenue. Pour les autres signes, il peut être utile de les noter, avec la date. Les personnes qui se posent des questions à ce sujet peuvent appeler la permanence d'alter ego pour être conseillées quant aux démarches à entreprendre.

L'âgeisme, un tort moral

On parle beaucoup de racisme, mais l'âgeisme est un phénomène qui prend de l'ampleur dans une société où n'a plus la faculté de regarder la vieillesse et la maladie en face. Les discriminations liées à l'âge sont fréquentes. On se souvient du scandale de l'abandonnement subi par les transports publics Lausannois, qui n'était valable qu'à partir de 8h du matin, qui pensait peut-être naïvement que lorsque l'on attend le troisième âge on fait la grasse matinée. Or, c'est souvent le contraire. Les TL ont dû faire marche arrière sur les recommandations de l'AVVO (Association de personnes âgées) qui est montée au créneau.

La question des mesures adaptées fait débat, mais la suite d'une étude menée par le Senior Living Lab en collaboration avec les TL, la Migros, Swisscom et des amis, il ressort que les personnes âgées ne souhaitent pas être mises à

l'écart, par exemple sous la forme d'un gîchet ou d'une caisse qui leur seraient réservés. Le sujet est sensible et même les bonnes intentions peuvent parfois être mal perçues. D'autant plus dans une société qui mange mal et ne bouge plus, et où les seniors sont souvent plus vigousses que les jeunes.



Helpings des alter ego: 0848 00 13 13 Bibliothèque de documents dès le 15 juin sur www.por-talmaltraitancesaines.ch

Les EMS sous haute surveillance dans le canton de Vaud

«Nous sommes l'un des seuls cantons à disposer avec la CMESS d'un organe d'inspections inopinées des établissements sanitaires ou sociaux», souligne Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat en charge de la santé et de l'action sociale (DSAS), contacté par Le Régional pour savoir quelles étaient les actions entreprises pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées. «Ces inspections sont centrées sur la protection de la dignité des résidents, la contention, des soins inadéquats ou insuffisants, détaille le ministre de l'animation et la nutrition font aussi l'objet de ces contrôles. Chaque année, près d'une centaine d'établissements sont visités. Le bilan de ces inspections est publié chaque année et il fait état d'une amélioration progressive de la qualité de la prise en charge. En outre, un contrôle du respect des dotations en personnel et du «turn over» est réalisé», assure-t-il. En complément à ces inspections, d'autres systèmes d'alertes fonctionnent. Comme à l'EMS Burier de Clarens, qui était dans le colimateur du canton depuis décembre 2016, à la suite d'une dénonciation de deux syndicats. Rendue publique ce 1er juin, l'enquête des

autorités confirme «un risque élevé de maltraitance et un manque de compétences du personnel» dans cet établissement. Une nouvelle direction vient d'y être nommée en interim. Mais le contrôle du canton, avec pour mission de redresser la barre. Ce qui pose la question des budgets alloués au secteur, notamment sous l'angle des réductions de personnel qui, faute de temps, ne peut pas toujours répondre aux besoins des personnes âgées. «De notre côté, nous ne réalisons aucune coupe budgétaire, au contraire, affirme Pierre-Yves Maillard. La croissance des budgets dédiés à la personne âgée, que ce soit dans les soins à domicile ou dans les EMS, est au moins égale ou plus souvent supérieure à la croissance démographique. Pour l'information, nous avons construit environ 25 EMS ces dix dernières années. Les chambres à quatre lits et à trois lits ont été supprimées. Le taux de chambres à un lit a massivement augmenté. Une Convention collective de travail protège tout le personnel soignant, elle a mobilisé entre 15 et 20 millions de frs, souligne le socialiste. Cela étant, la pénibilité du travail dans ce domaine est évidente et justifie des moyens importants, si égard notamment au vieillissement de la population.»

Colloque et ateliers ouverts à tous à l'occasion de la Journée mondiale

Dans le cadre de la Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées, le 15 juin, l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne et l'Association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées alter ego organisent le colloque «15 ans de lutte contre la maltraitance en Valais: quelles perspectives?». Quel bilan? Quels enjeux? à tous se déroulera en deux temps. Le matin, des intervenants de différents cantons porteront un regard spécifique sur le sujet. L'après-midi, deux ateliers seront organisés pour réfléchir aux enjeux et perspectives futurs en termes de prévention. Une conférence abordera les aspects éthiques en lien avec la maltraitance. A cette occasion, alter ego présentera également son nouveau portail documentaire sur la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance.

Lausanne, La Source, jeudi 15 juin, de 9h à 16h15. Renseignements: www.alter-ego.ch ou au 079 353 57 62.